Réunion du 18 décembre 2019 au 19 décembre 2019

| Mission 1 : le combat pour l'emploi local | M1 |
|--|-----|
| Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain | А3 |
| Décrochage et insertion professionnelle | 432 |

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Education,

VU la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

VU la délibération du Conseil régional du 17 mars 2017 approuvant les mesures du « Plan nouvelle chance pour les jeunes décrocheurs »,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 24 février 2014 approuvant le règlement d'intervention pour le soutien aux actions innovantes pour la découverte des métiers et l'orientation,

la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 7 juillet 2017 approuvant le cahier des charges de l'appel à projets « Actions innovantes pour les jeunes en difficultés dans leur établissement »,

la convention sur la mise en œuvre coordonnée du service public régional de l'orientation, signée entre l'Etat et la Région le 16 novembre 2014,

VU la convention de partenariat entre la Région des Pays de la Loire et la Fédération Nationale des Ecoles de Production en date du 30 septembre 2016,

VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,

VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du 16 décembre 2019,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme

ENTENDU

Thierry VIOLLAND, Brigitte NEDELEC, Franck NICOLON, Maï HAEFFELIN, Isabelle LEROY, Phillipe BARRE, Isabelle MERAND,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2020 d'une dotation de 823 000 € d'autorisations d'engagement et de 690 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n°432 – « Décrochage et insertion professionnelle ».

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Rassemblement National des Pays de la

Loire, Pascale DEBORD

Absents lors du vote : Alain AVELLO, Marguerite LUSSAUD (non inscrits)

REÇU le 23/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs